



INSTITUT DE PASTORALE
DES DOMINICAINS
Centre de formation universitaire

GUIDE DES ÉTUDES



2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

Le centre de formation universitaire des Dominicains à Montréal	p. 1
- Notre mission	p. 1
- Nos programmes	p. 1
- Une formation cohérente	p. 2
- Un environnement original	p. 3
Admission à l'un de nos programmes (1 ^{er} cycle universitaire)	p. 5
- Statut académique et durée des études	p. 5
Modalités d'inscription aux cours	p. 6
Aide financière aux étudiants	p. 7
Règlements académiques	p. 7
- Activités académiques	p. 7
- Conseiller d'études	p. 7
- Comité des études (CDÉ)	p. 7
- Suspension des études	p. 7
- Fermeture du dossier d'études	p. 8
- Changement de statut académique	p. 8
- Reconnaissance de crédits effectués dans une autre université	p. 8
- Règlement concernant le plagiat et le code d'éthique	p. 8
- Le harcèlement	p. 9
- Enregistrement des cours (support audio-visuel)	p. 9
- Politique en cas d'absence	p. 9
- Politique relative à l'absence à un séminaire de maîtrise	p. 9
- Évaluation des cours – les travaux	p. 9
- Guide de présentation des travaux écrits	p. 9
- La notation des travaux	p. 9
- Révision de l'évaluation d'un travail	p. 10
- Abandon officiel d'un cours ou d'une activité	p. 10
- Remboursement des frais de scolarité lors d'un abandon	p. 10
- Politique de remise du travail final d'un cours	p. 10
- Politique sur les retards pour la remise du travail final d'un cours	p. 11
- Politique relative à la qualité du français	p. 11
- Politique liée aux travaux non remis	p. 11
- Finissants et collation des grades	p. 11
Le Collège universitaire dominicain	p. 12
L'équipe de l'Institut	p. 13
La Fondation du Collège universitaire dominicain	p. 17
Tableau des frais	p. 18
Composantes obligatoires de formation	p. 19

LE CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE DES DOMINICAINS À MONTRÉAL

L'Institut de pastorale des Dominicains est le département d'études pastorales du Collège universitaire dominicain, une institution universitaire fondée en 1900 et dont le siège social est à Ottawa.

Depuis près de huit cents ans, la tradition spirituelle et intellectuelle des Dominicains se caractérise par la recherche de la vérité, l'exigence, la rigueur et la liberté dans la réflexion, une sensibilité aux contextes culturels et sociaux, l'intelligence de la foi, le service explicite de l'Évangile.

Depuis 1960, l'Institut de pastorale incarne cette tradition à Montréal. Professeurs et étudiants y forment une communauté d'apprentissage et de recherche, dans l'esprit des collèges qui étaient l'unité de base des universités dès leur fondation au Moyen Âge. C'est l'université à taille humaine !

NOTRE MISSION

L'Institut de pastorale des Dominicains a pour mission :

- ⇒ D'assurer une première formation universitaire à de futurs intervenants pastoraux ou à des agents en exercice n'ayant pas eu de formation de base ;
- ⇒ D'offrir une formation de deuxième cycle universitaire spécialisée en théologie pastorale ;
- ⇒ D'offrir à toute personne qui en éprouve le besoin un milieu favorable à l'analyse et l'approfondissement de son expérience spirituelle ou de son expérience pastorale ;
- ⇒ De favoriser et de stimuler la recherche dans les domaines de la théologie pastorale, des enjeux ecclésiaux en monde post-moderne, et des pratiques concrètes de l'intervention ;
- ⇒ D'offrir à la communauté en général des ressources et des activités d'animation et de réflexion dans le champ de l'agir chrétien et ecclésial.

NOS PROGRAMMES

Depuis plus de 50 ans, des centaines d'étudiants se sont inscrits à l'un de nos programmes de formation. Ils ont obtenu le diplôme s'y rapportant. Des milliers d'autres adultes se sont joints à eux à titre d'auditeurs ou d'étudiants libres. Les programmes de l'Institut de pastorale conduisent aux grades suivants :

Certificat en études pastorales (CEP) : programme de 30 crédits, soit un an à temps complet ou au maximum cinq ans à temps partiel, qui permet à l'étudiant de formuler une première synthèse personnelle des principaux points de la foi chrétienne, de définir clairement ce qu'est la pastorale et ses principaux champs d'action, d'approfondir la dimension spirituelle de la vie et d'acquérir des attitudes et des habiletés concrètes pour l'exercice d'une tâche pastorale.

Certificat d'Introduction à la vie chrétienne (CIVC) : programme de 30 crédits, soit un an à temps complet ou au maximum cinq ans à temps partiel, offre aux étudiants une exploration structurée des éléments fondamentaux de la vie chrétienne, de ses sources et ses défis

actuels, pour soutenir un engagement confiant et témoignant. Il s'adresse à des personnes de divers âges qui commencent à marcher sur la voie chrétienne, qui se remettent en chemin après un temps de distance, ou qui éprouvent le besoin de solidifier leurs bases.

Certificat en pastorale liturgique (CPL) : programme de 30 crédits dispensé uniquement à temps partiel (maximum cinq ans), visant l'approfondissement du sens de la liturgie et sa place dans la vie de l'Église. Les étudiants inscrits à ce programme apprennent à concevoir, à préparer et à animer la célébration liturgique au sein des communautés chrétiennes.

Certificat en éducation de la foi (CÉF) : programme de 30 crédits, soit un an à temps complet ou au maximum cinq ans à temps partiel, s'adressant à toute personne qui exerce ou entend exercer un rôle de responsabilité et/ou d'intervention en regard de la transmission de la tradition chrétienne et de la maturation de la foi.

Certificat en accompagnement spirituel (CAS) : programme de 30 crédits dispensés sur quatre ans à temps partiel, visant les personnes qui interviennent auprès de groupes et/ou de communautés dans le secteur social ou religieux afin qu'ils acquièrent le savoir, le savoir-être et le savoir-faire nécessaires pour un accompagnement de qualité dans le domaine spirituel. Cette formation est offerte au centre Le Pèlerin et est couronnée par un certificat émis par le Collège universitaire dominicain. Pour de plus amples informations sur ce programme, ses modalités et ses conditions d'admission, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'Institut ou le centre Le Pèlerin (514-737-6262). (Note : ce programme est offert uniquement à temps partiel)

Baccalauréat en théologie pastorale (BTP) : programme de 90 crédits, soit trois ans à temps complet ou au maximum neuf ans à temps partiel, permettant à l'étudiant d'acquérir une formation spécialisée articulée autour de quatre dimensions de la compétence pastorale soit l'articulation réfléchie de la foi, le service pastoral, l'approfondissement du dynamisme spirituel et la croissance et intégration personnelle.

Programmes de 2^e cycle universitaire en théologie pastorale : 3 programmes de 2^e cycle sont offerts à l'Institut soit la *Maîtrise en théologie pastorale* (MA - 45 cr. avec mémoire), le *Diplôme d'études supérieures spécialisées en théologie pastorale* (D.E.S.S. - 30 cr.) et la *Licence canonique* avec spécialisation en théologie pastorale (L.Th. - 45 cr. avec mémoire).

UNE FORMATION COHÉRENTE

L'Institut de pastorale des Dominicains partage les orientations du Comité des ministères de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec qui écrit : « Il convient de chercher à former des agents de pastorale (...) qui soient solides et lucides dans leur foi, qui soient aptes à devenir responsables dans la communauté, qui aient de la profondeur spirituelle et de la densité humaine. »

Le programme de l'Institut s'inscrit dans cette optique. La cohérence de nos programmes est établie en fonction des quatre dimensions essentielles de l'intervenant en pastorale :

La formation au service pastoral : Les cours regroupés sous cette dimension visent tous à préparer à assumer dans la communauté locale une responsabilité véritable au service de l'évangélisation, de la vie communautaire et de la célébration.

L'articulation réfléchie de la foi : Les cours regroupés sous cette dimension visent tous à permettre de se familiariser avec la sagesse chrétienne en comprenant les interrogations sur le sens de la vie, en s'appropriant lucidement la tradition chrétienne et en la traduisant de façon signifiante pour aujourd'hui.

L'approfondissement du dynamisme spirituel. Les cours regroupés sous cette dimension visent tous à aider à s'approprier son expérience spirituelle par une réflexion sur la nature, les étapes, les conditions et les appuis de la conversion et de la croissance chrétienne.

Ressources et croissance personnelle. Les cours regroupés sous cette dimension visent tous à soutenir un processus de prise en charge de sa vie par une connaissance et une acceptation de soi et par une attention aux possibilités et aux obstacles de la croissance humaine.

UN ENVIRONNEMENT ORIGINAL

Des options andragogiques : Parmi les centres universitaires en théologie, l'Institut de pastorale se distingue en offrant un environnement éducatif original. L'ensemble des programmes et des parcours académiques découle d'options andragogiques pour mieux répondre aux besoins de formation universitaire d'adultes, de différents groupes d'âge et de diverses cultures, fréquentant notre institution.

Un accompagnement personnalisé : Tout étudiant inscrit à un programme est accompagné par un conseiller d'études. Le conseiller d'études est un professeur de l'Institut de pastorale désigné pour accompagner l'étudiant dans son parcours de formation. Il échange avec l'étudiant sur ses progrès, ses découvertes majeures et les liens qu'il fait entre ses apprentissages et son expérience pastorale ou spirituelle. Il le guide au besoin pour le choix des cours, les travaux de recherche et les lectures dirigées.

Des formats de cours variés : L'ensemble des programmes est constitué de cours de un, deux ou trois crédits, offerts en formats variés afin de répondre adéquatement aux demandes et aux besoins des adultes : cours offerts en semaine, en fin de semaine, le jour ou le soir.

Une foule d'activités connexes : En plus des cours, l'Institut de pastorale organise annuellement un grand nombre de conférences publiques et de colloques. Ces événements se vivent en partenariat avec d'autres organismes tels les éditions Novalis et Médiaspaul, la Faculté de théologie et de sciences des religions (U. de M.), l'Office de catéchèse du Québec (O.C.Q), la librairie Paulines et le Centre culturel chrétien de Montréal.

Une équipe de professeurs passionnés : L'équipe des professeurs de l'Institut de pastorale est composée de huit professeurs réguliers, hommes et femmes, dominicains, religieux et laïques. De plus, l'Institut compte une cinquantaine de professeurs invités dans son réseau.

Une communauté étudiante vivante : L'année universitaire est rythmée par des activités qui rassemblent la communauté étudiante et la communauté professorale : en septembre, une soirée de la rentrée avec la présentation d'une « leçon inaugurale » solennelle marque le début de l'année ; une rencontre conviviale a lieu au mois de février ; et une soirée des finissants de tous les programmes clôture l'année académique en mai. L'ensemble des activités est organisé en collaboration avec le Comité à la vie étudiante.

Un carrefour international : L'Institut de pastorale, c'est aussi un carrefour international. Plus de quinze nationalités sont représentées parmi nos étudiants. En outre, chaque année, des professeurs de différentes universités du monde viennent enseigner à l'Institut.

Un service d'accompagnement spirituel : Les étudiants qui souhaitent échanger sur des questions d'ordre personnel ou sur certains aspects de leur vie spirituelle peuvent bénéficier d'un service d'accompagnement spirituel assuré par des Dominicains. (Note : pour contacter directement un accompagnateur, voir les coordonnées à la page 13). Il est également possible d'obtenir un service d'accompagnement spirituel en communiquant avec le centre Le Pèlerin : 514-737-6262 (confidentialité assurée).

Photocopie. Il existe un service de photocopie offert par le Couvent Saint-Albert-le-Grand. Pour renseignements et tarifs, on s'adresse à la réception du Couvent.

Centre étudiant Benoît-Lacroix (CÉBL). Depuis plus de vingt ans, le Centre étudiant Benoît-Lacroix (CÉBL), centre de pastorale universitaire, est au service des étudiants universitaires. Plusieurs activités du CÉBL sont ouvertes aux étudiants de l'Institut de pastorale qui désirent y participer. Mentionnons particulièrement la messe universitaire qui est célébrée tous les dimanches, à 18h, dans l'église des Dominicains.

Les locaux du CÉBL sont également mis à la disposition des étudiants : salles de rencontres, cuisine complètement aménagée, chapelle, tous d'excellents lieux de fraternité. Renseignements : 514-341-4817 ou sur Facebook (Centre étudiant Benoît Lacroix)

ADMISSION À L'UN DE NOS PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE UNIVERSITAIRE

Pour être admis à l'un des six programmes de premier cycle universitaire il faut posséder un diplôme d'études collégiales (D.É.C.) ou une formation équivalente. En l'absence de cet antécédent académique, une expérience dans le domaine de la formation recherchée peut être prise en considération.

Pour s'inscrire, il faut remplir le formulaire de demande d'admission sur le site web de l'Institut au www.ipastorale.ca. Les demandes sont étudiées par le comité d'admission et une entrevue peut être demandée. Toute demande d'admission* à l'un de nos programmes doit être accompagnée d'un relevé de notes des dernières études complétées, d'un *curriculum vitae* faisant état notamment des expériences pertinentes liées au domaine pastoral, d'une lettre de motivation, d'une preuve d'identité, de deux petites photos récentes, et de 80\$ (non remboursables) pour les frais d'examen de candidature et d'ouverture de dossier. Il est à noter que l'inscription au *Certificat en accompagnement spirituel* se fait au centre Le Pèlerin.

* Pour les demandes d'admission venant de l'extérieur du Canada, certains documents additionnels peuvent être requis. Veuillez communiquer avec le Bureau des études.

STATUT ACADÉMIQUE ET DURÉE DES ÉTUDES

Étudiant inscrit à un programme

Pour l'ensemble des programmes de l'Institut, à l'exception du programme de Certificat en accompagnement spirituel au centre Le Pèlerin (voir note à la page 2) et du programme de Certificat en pastorale liturgique (CPL), il est possible d'étudier à temps complet ou à temps partiel.

L'étudiant à temps complet doit s'inscrire au cours portail obligatoire THL 1000 (cours de 1 crédit offert en septembre et janvier de chaque année). Ensuite, il entreprend la réalisation de son plan de formation (1 crédit) dans le cadre de l'atelier THL 1001. Avec l'aide de son conseiller d'études, il fait son choix de cours, complète son plan de formation et, au besoin, y apporte des modifications en cours de route. Son année académique doit totaliser 30 crédits. Pour être considéré à temps complet, l'étudiant doit cumuler un minimum de 12 crédits par trimestre (automne et hiver). À la fin de l'année, il réalise une activité de démonstration des acquis. L'étudiant à temps complet a un an pour compléter les 30 crédits nécessaires pour l'obtention d'un certificat et trois ans pour compléter les 90 crédits nécessaires pour l'obtention du baccalauréat.

L'étudiant à temps partiel doit lui aussi doit s'inscrire au cours portail obligatoire THL 1000 et entreprendre la réalisation de son plan de formation (1 crédit) dans le cadre de l'atelier THL 1001. Avec l'aide de son conseiller d'études, il fait son choix de cours, complète son plan de formation et, au besoin, y apporte des modifications en cours de route. Il est important de noter que l'étudiant à temps partiel n'est autorisé à suivre qu'un maximum de 4 crédits avant de suivre le cours THL 1000. L'étudiant à temps partiel a cinq ans pour compléter les 30 crédits nécessaires pour l'obtention d'un certificat et neuf ans pour compléter les 90 crédits nécessaires pour l'obtention du baccalauréat.

Les programmes de 2^e cycle universitaire - MA, DESS et L.Th. - peuvent également être suivis soit à temps complet ou à temps partiel. Toutes les informations relatives à ces programmes sont disponibles dans le *Guide général des études de 2^e cycle* disponible sur le site web de l'Institut au www.ipastorale.ca.

Étudiant libre et auditeur libre

Il est également possible de s'inscrire à un ou des cours de l'Institut avec un statut d'étudiant libre ou d'auditeur libre.

Étudiant libre : Toute personne qui souhaite obtenir les crédits rattachés à un cours sans être admise dans un programme universitaire à l'Institut est étudiant libre. Sa participation à l'activité est soumise aux mêmes exigences que celles des étudiants réguliers, incluant la présence et les travaux. L'étudiant libre doit assumer des frais de 20 \$ d'accréditation pour chaque cours suivi, qu'il soit de 1, 2 ou 3 crédits. Un relevé de notes officiel confirmant l'obtention des crédits est émis par l'Institut.

Un étudiant libre ne peut indéfiniment prendre des crédits sans être inscrit dans un programme. Un maximum de 9 crédits peuvent être accumulés comme étudiant libre. Par la suite, l'étudiant libre dépose une demande d'admission dans un programme régulier, s'il veut continuer d'obtenir des crédits.

Auditeur libre : Ce statut est réservé à toute personne qui souhaite s'inscrire à un ou plusieurs cours de l'Institut, mais sans obtenir de crédit(s). Cette personne peut cependant, si elle le souhaite, rédiger les travaux liés au(x) cours suivis. Sur demande, elle pourra obtenir une attestation de participation à un cours.

Les étudiants et auditeurs libres peuvent s'inscrire à tous les cours du 1er cycle de l'Institut, à l'exclusion des stages.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX COURS

L'inscription à un cours doit être faite de préférence au moins deux (2) semaines* avant le début de celui-ci. Cette mesure permet d'éviter l'annulation de cours en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. De plus, elle permet à l'étudiant de s'assurer d'une place, le nombre d'étudiants pouvant être limité, à la demande du professeur. Enfin, ce délai facilite la préparation des documents contenus dans le dossier de cours remis à chaque étudiant. L'Institut ne s'engage pas à les remettre dès le début du cours aux étudiants inscrits à la dernière minute.

Il est à noter que l'Institut se réserve le droit d'annuler un cours si, deux semaines avant la date prévue pour le début du cours, il y a un nombre insuffisant d'inscriptions.

L'inscription est faite lorsque l'Institut reçoit la demande accompagnée des frais d'inscription. Un message confirmant l'inscription est alors transmis à l'étudiant (courriel), alors que le reçu officiel pour les frais d'inscription lui sera remis au cours de la session d'étude. Ces frais ne sont pas remboursables ni transférables.

Le remboursement des frais de scolarité pour un cours non suivi est possible. Il sera fait uniquement sur demande écrite et dans les 30 jours après le début du cours.

* inscription tardive généralement possible - informez-vous

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

Les étudiants inscrits à l'un des programmes de l'Institut de pastorale sont éligibles au programme d'aide financière aux études du gouvernement du Québec (prêts uniquement). Pour informations, contactez le bureau du Registraire, au 613-233-5696 poste 310 ou au registraire@udominicaine.ca.

RÈGLEMENTS ACADÉMIQUES

ACTIVITÉS ACADÉMIQUES

La plupart des activités académiques de l'Institut de pastorale sont offertes sous forme de cours de un, deux ou trois crédits. Un crédit représente normalement quinze heures de cours à l'Institut, de quinze à trente heures de travail personnel.

CONSEILLER D'ÉTUDES

Tout étudiant inscrit à un programme est accompagné par un conseiller d'études. C'est normalement le conseiller d'études qui corrige et évalue les travaux d'intégration. Il échange avec l'étudiant sur ses progrès, ses découvertes majeures et parfois dérangeantes, et les liens qu'il fait entre ses apprentissages et son expérience spirituelle ou pastorale. Il procure à l'étudiant l'encadrement nécessaire pour les travaux de recherche et les lectures dirigées individuelles et, à l'occasion, il accompagne l'étudiant face à des difficultés académiques. De plus, le conseiller d'études se réserve un droit de regard quant au choix de cours de son étudiant. L'étudiant au Baccalauréat a un conseiller différent pour chaque tranche de 30 crédits de son programme d'études.

COMITÉ DES ÉTUDES (CDÉ)

Le Comité des Études (anciennement Comité des affaires académiques - CAA) est composé de quatre membres de l'équipe de direction, dont le directeur-adjoint et la responsable des études. Au besoin, il invite le conseiller d'études de l'étudiant concerné. Parmi les attributions du Comité des études, il y a la reconnaissance de crédits acquis dans une autre institution universitaire, les exemptions de certaines règles ou l'octroi de procédures d'exception (exemple : extension de candidature au-delà du terme normal), les demandes de suspension de candidature, les cas disciplinaires (exemple : cas de plagiat). Le Comité peut évaluer la situation d'étudiants dont le dossier est très faible. Il peut aussi examiner une plainte formulée par un étudiant si le directeur estime utile d'avoir l'avis du Comité. Le Comité est également responsable de l'évaluation des demandes d'admission pour les programmes de 2^e cycle universitaire. Le Comité des études se réunit normalement deux fois par trimestre, entre août et mai.

SUSPENSION DES ÉTUDES

L'étudiant inscrit à un programme peut interrompre temporairement ses études (un ou deux trimestres). Il doit faire une demande écrite au Comité des études (CDÉ). Dans tous les cas, les durées de candidature énumérées précédemment excluent les trimestres de suspension.

FERMETURE DU DOSSIER D'ÉTUDES

L'étudiant qui ne suit pas de cours pour une période d'une année académique (12 mois) et qui n'a pas effectué de demande de suspension des études, est considéré inactif. L'étudiant doit, s'il désire réactiver son dossier d'études, en faire la demande par écrit au Comité des études (CDÉ). Il doit en outre acquitter les frais de réadmission de 80\$. Le CDÉ évaluera son dossier et l'informerá des modalités de réadmission qui lui sont imposées.

CHANGEMENT DE STATUT ACADÉMIQUE

Tout changement de statut académique (programme, régime d'études) doit se faire après entente avec le conseiller d'études et avec l'approbation du Comité des études (CDÉ) de l'Institut.

RECONNAISSANCE DE CRÉDITS EFFECTUÉS DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ

Toute personne inscrite dans un programme et qui souhaite faire reconnaître des crédits émis par une autre université peut le faire en écrivant au Comité des études (CDÉ). Un maximum du tiers des crédits requis pour le programme peut lui être reconnu (10 pour un certificat, 30 pour un baccalauréat). Il faut cependant que ces crédits soient récents (moins de 10 ans) et se rapportent à l'un des domaines de la théologie. De plus, le cours doit avoir été réussi avec une note minimale de C (B pour les cours de 2^e cycle). Les décisions relèvent entièrement du CDÉ qui se réserve un droit discrétionnaire.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAGIAT ET LE CODE D'ÉTHIQUE

L'Institut de pastorale fait sienne pour l'essentiel la politique de l'Université de Montréal (référence : Annuaire 2001 – 2002, Université de Montréal, Faculté de théologie, page XXIII) :

« Article 1 - Tout plagiat, copiage ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un travail faisant l'objet d'une évaluation constitue une infraction au sens du présent règlement et est passible de sanctions disciplinaires. Constitue notamment une infraction :

- a) la substitution de personne lors d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ;
- b) l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- c) l'obtention par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen, de tout document ou matériel non autorisé, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- d) l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- e) la falsification d'un document à l'occasion d'une évaluation.

Article 2 - « L'étudiant qui commet une ou plusieurs infractions dans un même travail se voit attribuer la note E pour ce travail par le professeur. Le professeur informe le Comité des études (CdÉ) de la situation. Le CdÉ fera le suivi en fonction des paramètres suivants :

- Lors d'une première infraction : l'étudiant reçoit un avertissement écrit du Comité des Études qui informe également le conseiller d'études de l'étudiant ;

- Lors d'une 2^e infraction : le CdÉ informe le directeur de la situation. Ce dernier avertira l'étudiant qu'il s'expose à l'exclusion de l'Institut en cas de récidive ;
- Lors d'une 3^e infraction : l'étudiant est exclu définitivement de l'Institut. La décision lui est communiquée par écrit par le CdÉ et le directeur de l'Institut.

LE HARCÈLEMENT

Dans la foulée des autres institutions d'enseignement, l'Institut de pastorale a adopté une politique visant à contrer le harcèlement et ses effets. L'Institut de pastorale fait sienne la politique de l'Université de Montréal. On pourra se procurer le texte de cette politique au Bureau des études de l'Institut et sur le site de l'Institut au

<http://www.ipastorale.ca/ressources/docs/politique-harcelement.pdf>.

ENREGISTREMENT DES COURS (SUPPORT AUDIO-VISUEL)

L'enregistrement audio et/ou visuel des cours, en tout ou en partie, doit être explicitement approuvé par le professeur concerné. Il ne peut être permis, le cas échéant, que pour un usage privé seulement.

POLITIQUE EN CAS D'ABSENCE PENDANT UN COURS

L'étudiant qui s'est absenté pendant une période dépassant 20 % de la durée du cours (plus de trois heures par crédit) ne pourra obtenir le(s) crédit(s) pour ce cours.

POLITIQUE RELATIVE À L'ABSENCE À UN SÉMINAIRE DE MAÎTRISE

Selon la règle en vigueur à l'Institut de pastorale, l'étudiant à la maîtrise peut s'absenter jusqu'à un maximum de 20 % de la durée d'une activité académique, à l'exception du premier 20 % de l'activité (les premières rencontres).

ÉVALUATION DES COURS - LES TRAVAUX

L'Institut de pastorale privilégie les travaux écrits comme principal mode d'évaluation de ses cours. Les paramètres en sont déterminés par les professeurs. Les étudiants sont tenus de respecter les consignes qui leur sont transmises, tant en ce qui a trait au contenu qu'à la date de remise imposée.

GUIDE DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS

Un Guide de présentation des travaux écrits rédigé par des professeurs de l'Institut présente aux étudiants l'ensemble des paramètres à respecter dans la présentation de leurs travaux écrits. Il est disponible au Bureau des études et sur notre site web.

LA NOTATION DES TRAVAUX

Tous les travaux reçoivent une note selon la grille suivante :

A+	Exceptionnel, remarquable
A	Excellent
B	Très bon
C	Bon
D	Passable
E	Échec

Les correcteurs peuvent affecter cette appréciation générale d'un + ou d'un - pour indiquer que le travail, tout en se situant dans telle catégorie, a une qualité remarquable pour un aspect ou un critère de correction (+) ou comporte une faiblesse significative pour un aspect ou un critère de correction (-). En général, un nombre significatif de fautes de français entraîne un - dans la pondération du travail.

RÉVISION DE L'ÉVALUATION D'UN TRAVAIL

Tout étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur ou une injustice a été commise à son endroit dans une évaluation peut, dans les huit jours suivant la réception de son évaluation, demander à son conseiller d'études par écrit la révision de l'évaluation. Dans le cas d'un étudiant libre, la demande doit être acheminée au Bureau des études qui fera le suivi auprès de la direction de l'Institut.

ABANDON OFFICIEL D'UN COURS OU D'UNE ACTIVITÉ

Un étudiant peut abandonner un cours s'il le décide, sans que cela ne porte atteinte à son dossier académique. Pour ce faire, l'étudiant doit informer le Bureau des études. Compte tenu du calendrier des cours de l'Institut, il n'y a pas de date limite d'abandon des cours.

Suite à l'abandon d'un cours conformément à la procédure décrite précédemment, aucune note ou mention ne figurera au relevé de notes de l'étudiant.

L'étudiant qui n'informe pas le Bureau des études de l'abandon d'un cours se verra attribuer la note ND (non déposé). Cette mention sans valeur numérique figurera au relevé de notes. (voir la politique liée aux travaux non remis, à la page 11)

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ LORS D'UN ABANDON DE COURS

Dans le cas où un étudiant décide d'abandonner un cours ou une activité, l'Institut rembourse les frais de scolarité sur demande écrite de l'étudiant seulement si l'abandon se produit avant que se soient écoulés au maximum 20 % du cours ou de l'activité (trois heures pour un cours de 15 heures, six heures pour un cours de 30 heures, neuf heures pour un cours de 45 heures).

POLITIQUE DE REMISE DU TRAVAIL FINAL D'UN COURS

Le travail doit être remis au plus tard 4 semaines après la fin du cours ou à la date indiquée par le professeur. L'étudiant doit obligatoirement remettre le travail pour obtenir une note et le(s) crédit(s).

Il appartient à l'étudiant de remettre 2 exemplaires de son travail au secrétariat qui le transmet au professeur du cours pour la correction. Sur l'une des deux copies, celle qui sera remise à l'étudiant, le professeur écrit ses corrections, ses commentaires ainsi que la note obtenue. Sur l'autre copie, destinée au conseiller d'études de l'étudiant, le professeur inscrit seulement la note. L'ensemble des travaux corrigés est remis au Bureau des études qui remet la copie avec les commentaires du professeur à l'étudiant et l'autre copie au conseiller d'études.

Note : les étudiants libres doivent remettre une seule copie du travail.

Si le travail est transmis directement par courriel au professeur, sur invitation de celui-ci, il est tout de même nécessaire de remettre 1 exemplaire papier au Bureau des études.

POLITIQUE CONCERNANT LES RETARDS POUR LA REMISE DU TRAVAIL FINAL D'UN COURS

Les professeurs, qu'ils soient de l'Institut ou professeurs invités, n'autorisent pas de délai aux étudiants pour la remise du travail, sauf de manière exceptionnelle. Si un délai est accordé, le professeur doit en aviser le Bureau des études. *Dans le cas d'un professeur invité, l'étudiant doit faire sa demande de report au Bureau des études qui fera le suivi auprès de la direction de l'IP.*

Tout étudiant qui remet son travail en retard subit une pénalité, *à moins d'avoir obtenu une autorisation pour motifs justifiés*. La pénalité, soit la perte d'un degré de l'échelle de notation, sera appliquée à la note finale.

En cas de litige ou de doute quant à la validité du motif invoqué pour justifier le retard, la demande sera référée au CDÉ.

POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DU FRANÇAIS

Le souci de la qualité du français écrit fait partie de l'évaluation des travaux à l'Institut. Si un travail contient plus de 2 ou 3 fautes par page, l'évaluation en tiendra compte. Une pénalité, soit la perte d'un degré de l'échelle de notation, pourrait être appliquée à la note finale.

POLITIQUE LIÉE AUX TRAVAUX NON REMIS

L'étudiant qui ne dépose pas les travaux après avoir suivi un cours se verra attribuer la note ND (non déposé). Cette mention sans valeur numérique figurera au relevé de notes.

Suite à l'attribution de la mention ND, l'étudiant devra refaire la totalité du cours et en assumer les frais (inscription et scolarité) s'il souhaite voir cette mention effacée de son relevé de notes et remplacée par un résultat académique (note chiffrée).

Cette politique s'applique aux cours de l'Institut (1, 2 ou 3 crédits) de même qu'à toutes les composantes obligatoires de formation : projet de formation, révision, synthèse, THL 1001, THL 1002, THL 1003, THL 1004, THL 1005, THL 1006, lectures dirigées, travaux de recherche et stages.

FINISSANTS ET COLLATION DES GRADES

Lors de la soirée de fin d'année, la communauté universitaire de l'Institut et ses invités souligne la fin du parcours académique des étudiants finissants. Pour être considéré comme finissant à cette soirée annuelle, un étudiant doit avoir complété (ou y être inscrit et actif à la session de l'hiver) les cours de trois crédits et les composantes obligatoires telles lectures dirigées, travaux de recherche

et stage, en fonction du programme de l'étudiant. En concertation avec les conseillers d'études concernés, le Comité des Études dresse, en mars de chaque année, une liste des étudiants finissants. La liste finale des finissants est ensuite approuvée par l'équipe de direction à la fin du mois de mars, afin, par la suite, d'inviter les étudiants concernés.

D'autre part, une Collation des grades se tient annuellement au Collège universitaire dominicain, à Ottawa. La cérémonie se tient habituellement en novembre. Afin de participer à cet événement et d'y recevoir son diplôme, un étudiant doit avoir complété, au plus tard le 15 septembre, l'ensemble des composantes et cours de son programme d'études, incluant la démonstration des acquis (ou la synthèse). C'est le Comité des Études qui établit la liste des diplômés, après consultation avec les conseillers d'études concernés.



COLLÈGE UNIVERSITAIRE DOMINICAIN
DOMINICAN UNIVERSITY COLLEGE

Le Collège universitaire dominicain a été fondé à Ottawa en 1900, sur le modèle des centres d'études de l'Ordre des Prêcheurs.

Doté d'une charte civile universitaire, spécialisé dans l'enseignement et la recherche en philosophie et en théologie, le Collège possède à Ottawa une faculté de philosophie et une faculté de théologie offrant l'ensemble des programmes, du certificat au doctorat, en français et en anglais. L'Institut de pastorale, situé à Montréal, constitue la troisième composante du Collège.

Le programme de premier cycle en philosophie, possède un caractère articulé, comportant à la fois l'étude systématique des grands courants de la pensée et celle des disciplines philosophiques majeures. De même, le premier cycle des études théologiques vise à procurer une formation de base complète en assurant un contact direct avec les sources bibliques, historiques, patristiques et liturgiques.

En philosophie comme en théologie, les cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) favorisent une spécialisation plus poussée, en insistant sur le perfectionnement des méthodes de travail, sur la capacité de réflexion personnelle et sur l'échange discipliné des idées.

Établissement spécialisé situé au centre du pays, riche d'une longue tradition universitaire, le Collège est reconnu pour la qualité et la rigueur de la formation intellectuelle. Avec son approche pédagogique personnalisée, il offre à ses étudiants le climat propice aux échanges et aux relations humaines que favorise un milieu restreint. Le Collège universitaire dominicain occupe une place bien à lui dans le réseau des établissements universitaires.

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DOMINICAIN
96, avenue Empress,
Ottawa (Ontario) K1R 7G3
(613) 233-5696
info@collegedominicain.ca
www.collegedominicain.ca

L'ÉQUIPE DE L'INSTITUT

LES PROFESSEURS

	Téléphone	Courriel
Bruno Demers, o.p. (<i>année sabbatique</i>) Docteur en théologie (Paris), D.E.A. (Sorbonne), M.A. en philosophie, M.A. en théologie, B. en psychologie		
Anne Doran D. en Science des religions (Sorbonne), M.A. Sciences Médiévales (U.de M.), B. en pédagogie (U.de M.)	# 331	anne.doran@ipastorale.ca
Michel Nolin Doctorant en théologie pratique (U. Laval) M. Ed. Option andragogie (UQO), M.A. Philosophie (Sorbonne), B. Théologie (U. St-Paul)	# 332	michel.nolin@ipastorale.ca
Sophie Tremblay Ph.D. en théologie (U. Laval), B. en littérature	# 327	sophie.tremblay@ipastorale.ca
Hervé Tremblay, o.p. Professeur, Doyen par intérim de la Faculté de théologie, Doctorat canonique en théologie, Collège universitaire dominicain, Ph.D.Th., Collège universitaire dominicain, License en théologie biblique (S.T.L.), Université Gregorienne Rome, License en écritures sainte (S.S.L.), Institut biblique pontifical de Rome, B.Th., Université Sherbrooke		herve.tremblay@udominicaine.ca

L'ADMINISTRATION

à venir - réception

secretariat@ipastorale.ca

Caroline Vandergoten - registraire

registraire@udominicaine.ca

Denis Rochon - comptabilité

administrative.coordinator@dominicanu.ca

La Fondation du Collège universitaire dominicain (FCUD) a institué un programme de bourses pour venir en aide aux étudiants de l'Institut de pastorale des Dominicains. La Fondation se réjouit que plusieurs étudiants et étudiantes de tous les programmes aient pu en profiter. Ce programme de bourses s'adresse tout particulièrement aux nouveaux étudiants ou encore à ceux provenant de l'étranger.

Pour demander une bourse, il faut remplir un formulaire disponible au secrétariat de l'Institut. Les demandes sont acceptées jusqu'au 30 septembre 2021 pour la session d'automne et jusqu'au 31 janvier 2022 pour la session d'hiver.

La Fondation finance plusieurs autres activités de l'Institut de pastorale au moyen d'un généreux octroi qui, d'année en année, va en augmentant, de même que par des subventions à des projets spécifiques. L'implication de la Fondation a ainsi favorisé l'enrichissement du programme d'éducation de la foi de l'Institut de pastorale. Grâce à la Fondation, plusieurs membres de l'équipe de l'Institut collaborent activement à la chaire Jean-Marie-Roger-Tillard mise sur pied suite à la dernière campagne de financement. Cette chaire vise tout particulièrement les domaines de la théologie de la vie religieuse et de l'œcuménisme.

La Fondation, de par sa mission même, soutient également la faculté de théologie et le département de philosophie situés sur le campus d'Ottawa.

La Fondation tient à exprimer sa gratitude à l'ensemble de ses donateurs dont la générosité ne se dément pas. Elle invite toutes les personnes et organismes soucieux et intéressés par la transmission des valeurs humaines et chrétiennes, ainsi que par l'avenir de l'héritage qui a façonné notre société et notre culture, à contribuer généreusement à la Fondation du Collège universitaire dominicain !

FONDATION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DOMINICAIN
2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1B6
(514) 739-9084
fondation@fcud.org

COMPOSANTES OBLIGATOIRES DE FORMATION

Les composantes obligatoires de formation tiennent une place importante dans la formation des étudiants inscrits à un programme d'études à l'Institut de pastorale des Dominicains.

LA DÉMARCHE D'INTÉGRATION*

Le cours portail obligatoire (THL 1000 - 1 cr.)

Tout étudiant qui commence un programme de premier cycle doit suivre le cours THL 1000 - *Questions fondamentales de la vie chrétienne*. Ce cours de 1 crédit propose un cadre de réflexion en 9 thèmes qui structure l'ensemble de la formation. L'évaluation de ce cours se réalise sous la forme d'un examen oral individuel de 20 à 30 minutes.

Le plan de formation (THL 1001 - 1 cr.)

Après l'évaluation du cours THL 1000, l'étudiant entreprend la rédaction du plan de formation (THL 1001). D'une part, il participe à deux rencontres en atelier de groupe et, d'autre part, il rencontre individuellement son conseiller d'études pour compléter son plan de formation. Au besoin, ce dernier pourra être modifié en cours de route pour s'ajuster à l'évolution des besoins de formation de l'étudiant. Le plan de formation est évalué par le conseiller d'études et représente 1 crédit.

La démonstration des acquis (THL 1002- 1 cr., THL 1004 - 1 cr. et THL 1006 - 2 cr.)

À la fin du certificat ou de la première année de baccalauréat, l'étudiant accomplit une démonstration des acquis (THL 1002). Avec l'aide de son conseiller d'études, il identifie les principaux apprentissages de sa formation, qu'il s'agisse de connaissances, d'habiletés et/ou d'attitudes. Il fait la démonstration de ses acquis en présence de son conseiller d'études et d'un autre professeur de l'Institut. Cette démonstration peut prendre la forme d'un exposé oral, d'une simulation, d'une mise en situation, d'un récit de pratique, etc. Elle représente 1 crédit.

L'étudiant inscrit au baccalauréat doit aussi réaliser une démonstration des acquis (THL 1004) à la fin de sa deuxième année, après avoir complété 60 crédits. Cette démonstration permet d'obtenir 1 crédit et se réalise suivant les mêmes modalités que celles du THL 1002. Au terme du baccalauréat, la dernière démonstration des acquis (THL 1006) vaut 2 crédits. Elle est plus élaborée et toute la communauté étudiante y est invitée.

Le travail d'intégration (THL 1003 - 2 cr. et 1005 - 1 cr.)

L'étudiant inscrit au baccalauréat est tenu de rédiger, sous la supervision du conseiller d'études, 2 travaux d'intégration à partir des 9 thèmes qui structurent la formation à l'Institut et qui sont détaillés dans le cours THL 1000. Le premier travail d'intégration (THL 1003) représente 2 crédits et doit être complété au courant de la deuxième année du baccalauréat, c'est-à-dire avant d'avoir atteint 60 crédits. Le deuxième travail d'intégration (THL 1005) permet d'obtenir 1 crédit. L'étudiant le réalise pendant sa dernière année de baccalauréat.

* entrée en vigueur : janvier 2013

Il est à noter que les étudiants qui ont amorcé leurs études avant janvier 2013 suivent un processus d'encadrement constitué des composantes suivantes : projet de formation (INT 1001 : élaboration), révision du projet (INT 1002), et synthèse du projet (INT 1003), pour un total de 3 crédits d'encadrement par bloc de 30 crédits.

Enfin, des lectures dirigées, en groupe ou en solo (3 crédits), des travaux de recherche (2 crédits chacun), et des Interventions pastorales supervisées (IPS) au CÉF (3 crédits) ou au BTP (6 crédits) font partie des composantes obligatoires. Des profils académiques détaillés, adaptés à chacun des programmes, sont remis aux étudiants lors de leur première rencontre avec leur conseiller d'études.

LA LECTURE DIRIGÉE

La lecture dirigée consiste, pour l'étudiant, à produire un compte rendu d'un livre qu'il a analysé systématiquement. Ce livre est habituellement choisi dans une liste d'ouvrages proposée par l'Institut. Le rapport doit comprendre 40 pages. Il représente 3 crédits.

LECTURE DIRIGÉE EN GROUPE

Sous la direction d'un professeur, les étudiants inscrits à cette activité font une lecture systématique d'un ouvrage. La démarche comporte cinq rencontres de trois heures chacune au cours d'une session. Durant le processus, chaque étudiant produit un résumé et une évaluation critique du livre, en s'appuyant sur les indications fournies par le professeur et les échanges en équipe.

LECTURE DIRIGÉE EN SOLO

L'étudiant fait son travail seul, sous la direction de son conseiller d'études et en utilisant un guide pour baliser sa démarche. L'étudiant souhaitant s'inscrire à cette activité doit communiquer avec son conseiller d'études.

LE TRAVAIL DE RECHERCHE

Il s'agit d'un travail de recherche où l'étudiant inscrit à un programme approfondit un aspect du thème d'un cours qu'il a suivi, avec l'accord et sous la supervision de son conseiller d'études. La recherche comporte les étapes habituelles de clarification d'une problématique, d'exploration documentaire, d'analyse de la documentation et de rédaction. Le travail a une longueur de 30 pages imprimées. Un guide est remis par le conseiller d'études à l'étudiant pour baliser sa démarche. Le travail de recherche représente 2 crédits.

Il est possible de faire un travail de recherche à partir d'un cours de 1, 2 ou 3 crédits. Il est à noter qu'un travail de recherche basé sur un cours de 1 crédit sera corrigé par le conseiller d'études de l'étudiant concerné. Cependant, un travail de recherche basé sur un cours de 2 ou 3 crédits sera corrigé par le professeur de ce cours, en collaboration avec le conseiller d'études.

INTERVENTION PASTORALE SUPERVISÉE (IPS)

La démarche complète de l'IPS se divise en 3 composantes :

- ✚ IPS 4000 - Introduction à l'action pastorale (1 cr.)
- ✚ IPS 4001 - Intervention pastorale supervisée I (2 cr.) (prérequis : IPS 4000)
- ✚ IPS 4002 - Intervention pastorale supervisée II (3 cr.) (prérequis : IPS 4000 et 4001)

1^E COMPOSANTE: IPS 4000 - INTRODUCTION À L'ACTION PASTORALE (1 cr.)

Composante obligatoire pour tous les étudiants des programmes suivants : Certificat en études pastorale (CEP) et Baccalauréat en théologie pastorale (BTP).

- Objectifs généraux de l'IPS 4000 :
 1. Saisir les éléments clés de la dimension ecclésiale de la pastorale (savoir);
 2. S'initier aux bases de quatre (4) habiletés de base essentielles dans toute forme d'action pastorale : l'observation d'un milieu, l'interprétation théologique, l'écoute active, le travail en équipe (savoir);
 3. Préciser des éléments clés de son profil pastoral personnel (savoir-être).

L'IPS 4000 est offerte en 5 blocs de 3 heures chacun :

Bloc 1 :	<i>Objectif spécifique :</i> Définir la pastorale comme mission du « nous » ecclésial
Bloc 2 :	<i>Objectifs spécifiques :</i> <ol style="list-style-type: none">1. reconnaître son appel personnel comme disciple-missionnaire;2. identifier des habiletés de base à acquérir en pastorale.
Bloc 3 :	<i>Objectif spécifique :</i> S'initier aux bases de l'observation d'un milieu
Bloc 4 :	<i>Objectifs spécifiques :</i> <ol style="list-style-type: none">1. s'initier aux bases de l'interprétation théologique (porter un regard de foi);2. s'initier aux bases de l'écoute active.
Bloc 5 :	<i>Objectifs spécifiques :</i> <ol style="list-style-type: none">1. s'initier aux bases du travail en équipe;2. découvrir les quatre habiletés de base dans un portrait plus global de la compétence pastorale.

- Modalités d'évaluation de l'IPS 4000 (1 cr.) :
 - Travail écrit : 100 %

2^E COMPOSANTE: IPS 4001 - INTERVENTION PASTORALE SUPERVISÉE I (2 cr.)

Cette composante de 2 crédits est obligatoire pour les étudiants du BTP.

Pour les étudiants du BTP, elle peut être faite en 1^e ou en 2^e année du programme d'études.

- Objectif général de l'IPS 4001 : développer quatre (4) habiletés de base essentielles dans toute forme d'action pastorale: observation d'un milieu, interprétation théologique, écoute active, travail en équipe (savoir-faire).

L'IPS 4001 est constituée de :

- 4 ateliers en classe (pour un total de 12 heures)
- 30 heures d'intervention dans un milieu pastoral
- Travail personnel (rencontre individuelle de supervision, rédaction du dossier) (12 heures)

Le nombre total d'heures exigées est donc de 54 heures.

Voici le détail de la structure des 4 ateliers :

30 heures	Atelier	Objectifs spécifiques	Durée
Intervention supervisée dans le milieu choisi	Atelier 1	<ol style="list-style-type: none">1. Planifier les étapes du projet d'intervention en considérant les intentions, les besoins, les attentes et les ressources au plan institutionnel, personnel et social;2. Identifier mes compétences acquises et celles à développer en lien avec les exigences requises par l'intervention pastorale.	2 heures
	Atelier 2	<ol style="list-style-type: none">1. Intégrer les quatre habiletés de base dans un portrait plus global de la compétence pastorale.	2 heures
	Atelier 3	<ol style="list-style-type: none">1. Connaître différentes composantes de l'intervention pastorale choisie et en comprendre les impacts sur l'intervention;2. Planifier les étapes du projet d'intervention en considérant les intentions, les besoins, les attentes et les ressources au plan institutionnel, personnel et social.	4 heures
	Atelier 4	<ol style="list-style-type: none">1. S'approprier les éléments signifiants des ateliers et des expériences sur le terrain.	4 heures

Pour compléter avec succès IPS 4001, l'étudiant-intervenant devra :

- A) trouver son lieu d'IPS de concert avec le conseiller d'études et faire les contacts nécessaires dans le milieu ;
 - B) trouver un répondant sur le terrain ;
 - C) accomplir 30 heures de pratique concrète en milieu d'intervention, incluant la supervision par le responsable de l'IPS ;
 - D) assurer une participation quantitative et qualitative aux 4 rencontres d'atelier ;
 - E) prendre part aux rencontres individuelles de planification et de rétroaction des supervisions sur le terrain avec le responsable de l'IPS ;
 - F) rédiger le dossier du rapport d'IPS suivant les spécifications du contrat d'apprentissage et des fiches qui constituent la démarche ;
- Modalités d'évaluation de l'IPS 4001 (2 cr.) :
- Supervision en intervention : 50 %
(supervision effectuée par la personne responsable de l'IPS de l'Institut de pastorale)
 - Dossier du rapport d'IPS : 40 %
 - Auto-évaluation globale : 10 %

3^E COMPOSANTE: IPS 4002 - INTERVENTION PASTORALE SUPERVISÉE II (3 cr.)

Cette composante de 3 crédits est obligatoire pour les étudiants du BTP. Elle doit être faite en 3^e année du programme d'études.

- Objectifs généraux de l'IPS 4002 :
1. Appliquer des éléments de sa réflexion et de ses apprentissages;
 2. Exercer son sens critique sur l'action et sur lui-même;
 4. Évaluer sa maîtrise des compétences nécessaires dans l'exercice d'une responsabilité pastorale.

L'IPS 4002 est constituée de :

- 6 ateliers en classe (pour un total de 18 heures)
- 53 heures d'intervention dans un milieu pastoral
- Travail personnel (rencontre individuelle de supervision, rédaction du dossier) (15 heures)

Le nombre total d'heures exigées est donc de 86 heures.

Pour compléter avec succès IPS 4002, l'étudiant-intervenant devra :

- A) trouver son lieu d'IPS de concert avec le conseiller d'études et faire les contacts nécessaires dans le milieu ;
- B) trouver un répondant sur le terrain ;
- C) rédiger son contrat d'apprentissage et le faire approuver par le responsable de l'IPS de l'Institut de pastorale des Dominicains ;
- D) réaliser son contrat d'apprentissage incluant la supervision par le responsable de l'IPS ;
- E) accomplir 53 heures de pratique concrète en milieu d'intervention.
- F) assurer une participation quantitative et qualitative aux 6 rencontres d'atelier ;
- G) prendre part aux rencontres individuelles de planification et de rétroaction des supervisions sur le terrain avec le responsable de l'IPS ;
- H) rédiger le dossier du rapport d'IPS suivant les spécifications du contrat d'apprentissage et des fiches qui constituent le parcours.

➤ Modalités d'évaluation de l'IPS 4002 (3 cr.) :

- Supervision en intervention : 50 %
(supervision effectuée par la personne responsable de l'IPS de l'Institut de pastorale)
- Dossier du rapport d'IPS : 40 %
- Auto-évaluation globale : 10 %

*Présents pour l'avenir...
Risquons l'espérance ensemble !*

**INSTITUT DE PASTORALE DES DOMINICAINS
Centre de formation universitaire**

2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1B6

514.739.3223 ou 613-233-5696

registraire@udominicaine.ca

WWW.IPASTORALE.CA



Université-
de-Montréal

ou **autobus 129**